



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Communiqué de presse – 26 mai 2016 – 3'376 caractères (espaces compris)

Fédération Suisse de Pêche

Les pêcheurs s'engagent pour davantage de protection des animaux

La Fédération Suisse de Pêche FSP est favorable une meilleure protection des animaux dans le cadre de la pêche. Les pêcheurs doivent connaître et appliquer les prescriptions sur la protection des animaux lors de la pratique de la pêche. Cet objectif sera atteint lorsque la Confédération rendra obligatoire „l'attestation de compétences pour la pêche“ pour tous les pêcheurs.

Face aux médias à Berne, le président central de la FSP et Conseiller aux Etats Roberto Zanetti a pris le taureau par les cornes: „C'est une négligence que de laisser quelqu'un attraper un poisson sans qu'il ait obtenu une attestation de compétences pour la pêche“. Pourquoi est-ce si important ? Zanetti: „Parce que l'attestation de compétences n'est délivrée qu'aux personnes qui ont été formées pour adopter envers les poissons un comportement conforme à la protection des animaux et qui ont réussi l'examen qui clôture le cours“.

Sans formation pas d'attestation

Toutefois, les pêcheurs suisses ne démarrent pas de zéro : sur les 140'000 pêcheuses et pêcheurs de Suisse, 110'000 disposent déjà de „l'attestation de compétences pour la pêche“ officielle (ou son équivalent : le Brevet du pêcheur sportif). Préoccupés par les 30'000 restants, ils désirent qu'à l'avenir tout nouveau pêcheur dispose – obligatoirement – de connaissances suffisantes sur la protection des animaux. Les thèmes en lien avec la protection des animaux, comme le bon choix des leurres, l'ardillon, la mise à mort dans les règles de l'art et la détention de poissons vivants, sont enseignés lors du cours „d'attestation de compétences pour la pêche“.

Les 6 revendications de la FSP

„Nous sommes **pour** et non **contre** la nature, c'est pourquoi nous voulons renforcer la protection des animaux“ nous dit Stefan Wenger, vice-président de la Fédération Suisse de Pêche. La fédération présente six revendications :

- **Obligation.** La Confédération doit rendre obligatoire „l'attestation de compétences pour la pêche“ pour tous les pêcheurs, sans exceptions pour les permis de courte durée et la pêche libre.
- **Droit de pêche libre seulement avec l'attestation de compétences.** L'apprécié droit de pêche libre doit être maintenu, pour autant que le pêcheur libre ou la personne qui l'accompagne dispose de l'attestation de compétences.
- **Pas d'âge minimum.** Les enfants doivent pouvoir pêcher s'ils sont accompagnés d'une personne disposant de l'attestation de compétences.

Informations aux médias

- Roberto Zanetti, président central FSP, Gerlafingen, roberto.zanetti@parl.ch, 079 215 43 21
- Philipp Sicher, administrateur SFV, philipp.sicher@sfv-fsp.ch, 079 218 59 21
- Kurt Bischof, communication FSP, kurt.bischof@sfv-fsp.ch, 041 914 70 10, 079 643 30 63
- Maxime Prevedello, communication FSP f/i, 022 757 69 57, 079 317 00 94, maxime.prevedello@sfv-fsp.ch

- **Etangs de pêche avec accompagnement et surveillance.** les exploitants d'étangs de pêche privés doivent assurer un accompagnement spécifique. Les autorités de surveillance doivent effectuer des contrôles réguliers.
- **Pêche pour les hôtes avec accompagnement.** celui qui veut s'essayer à la pêche ou qui pêche en tant que touriste, doit être accompagné par une personne disposant de l'attestation de compétences.
- **Renforcer les contrôles et l'application.** une minorité de pêcheurs fautifs détériorent notre image. La FSP demande davantage de contrôles par les organes de surveillance.

Kurt Bischof

Informations aux médias

- Roberto Zanetti, président central FSP, Gerlafingen, roberto.zanetti@parl.ch, 079 215 43 21
- Philipp Sicher, administrateur SFV, philipp.sicher@sfv-fsp.ch, 079 218 59 21
- Kurt Bischof, communication FSP, kurt.bischof@sfv-fsp.ch, 041 914 70 10, 079 643 30 63
- Maxime Prevedello, communication FSP f/i, 022 757 69 57, 079 317 00 94, maxime.prevedello@sfv-fsp.ch